



Contrat de location Mobil-home

Saison 2019

Prix de la semaine : 510 € TTC

Nom	
Prénom	

N° Portable	
email	

Adresse					
Code Postal		Ville		Pays	
Immatriculation du véhicule					

Mobil-home 4 personnes :

Les mobil-homes sont loués pour les personnes inscrites sur le contrat de location y compris les bébés (un bébé est une personne). Toute personne non-inscrite au contrat de location ne sera autorisée à séjourner qu'après accord de la direction (avant le début du séjour).

Nom/Prénom	Date de Naissance

Date d'arrivée : / / à partir de 15h

Date de départ : / / jusqu'à maximum 10h

Emplacement :

Animaux (2€/nuit) : Oui Non Si oui, numéro de puce : / Date de vaccin :

Véhicule supplémentaire 10 € / nuit Oui Non

Mode de règlement : Chèque Bancaire (à l'ordre du camping Les Tamaris)

Chèques Vacances Nominatifs ANCV

Espèces

Le solde de votre séjour sera payable 15 jours avant la date de l'arrivée. La réservation n'est effective qu'après le versement de 30% d'acompte du montant total du séjour.

Ménage avant départ : Effectué par vous-même.

- Un chèque de 100€ de caution vous sera demandé à votre arrivée et non restitué en cas de ménage insuffisant

Effectué par le camping : 100€

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de location, des prix et les accepte.

Prix total du séjour TTC : €

Montant de l'acompte (30% à la réservation) : €

Date, signature, précédé de la mention « Lu et approuvé » :

Camping Les Tamaris***

72 Avenue des Pins – La Cotinière – 17310 Saint Pierre d'Oléron - Tél. 05.46.47.10.51

www.camping-les-tamaris.com – Mail : contact@camping-les-tamaris.com Siret : 387 854 409 00019

CONDITIONS DE VENTE

Les réservations s'effectuent uniquement par le biais du contrat de réservation.

Le contrat de réservation doit nous être renvoyé accompagné d'un acompte de 30% de la somme total.

A la réception de votre contrat et de l'acompte, nous vous ferons parvenir une confirmation de réservation. Le solde de votre séjour sera payable la veille de votre départ au plus tard.

Annulation de séjour :

- Les frais de dossier et le montant de l'acompte sera retenu.
- Le départ anticipé, les dates figurant sur votre contrat de réservation feront foi pour le paiement du solde du séjour.
- Aucune assurance annulation n'est disponible.
- Les annulations doivent nous parvenir par lettre recommandée.

L'arrivée pour les mobil-homes doit avoir lieu à partir de 15h, et le départ jusqu'à 10h.

Assurance responsabilité civile OBLIGATOIRE

Tout client doit être assuré par sa propre assurance responsabilité civile. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, d'intempéries et de cas d'incident relevant de la responsabilité du client.

Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas autorisés.

Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte du camping. Le carnet de santé doit être présenté à votre arrivée.

Pour la location des mobil-homes, un chèque de caution de 500€ et un autre chèque de caution de 100€ pour le ménage vous sera demandé.

Le matériel de chaque mobil-home fera l'objet d'un inventaire. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler le jour même toute anomalie.

Réclamation

Toute réclamation éventuelle à la suite d'un séjour, devra être formulée par écrit et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours suivant votre séjour.

Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping joint au présent mail.

Litige

Ce dispositif de médiation peut-être joint par :

- o Voie électronique : www.medicys.fr
- o Ou par voie postale : MEDICYS – Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice – 73, Boulevard de Clichy, 75009 – Paris.